



DÉFIS
POUR LA NATURE
À BRUXELLES

SYNTHÈSE DU
RAPPORT
NATURE 2012





Le Rapport sur l'état de la nature en Région de Bruxelles-Capitale se veut une base objective pour l'orientation des politiques et la définition de la stratégie régionale pour le développement de la nature et de la biodiversité.

Via des indicateurs et l'état des lieux de la situation, il fait le point sur l'état de la nature et de la biodiversité à Bruxelles. Il évalue également l'incidence des politiques menées sur la nature et la biodiversité.

Il s'adresse aux responsables politiques et administratifs ainsi qu'aux autres acteurs – ils sont nombreux – dont les activités ont une influence sur la conservation de la nature.

Le présent document en constitue une synthèse. Il reprend les 10 recommandations majeures du « Rapport Nature » pour les années à venir et place dans leur contexte les défis identifiés pour la nature en Région de Bruxelles-Capitale.

Il vise en particulier à alimenter le travail des participants au processus participatif mis en place pour l'élaboration du futur Plan régional nature, un document d'orientation, de programmation et d'intégration de la politique de conservation de la nature en Région de Bruxelles-Capitale. Le « Plan Nature » déterminera les lignes directrices à suivre en cette matière à court, moyen et long termes par les autorités publiques et les personnes privées chargées d'une mission de service public sur le territoire régional bruxellois.



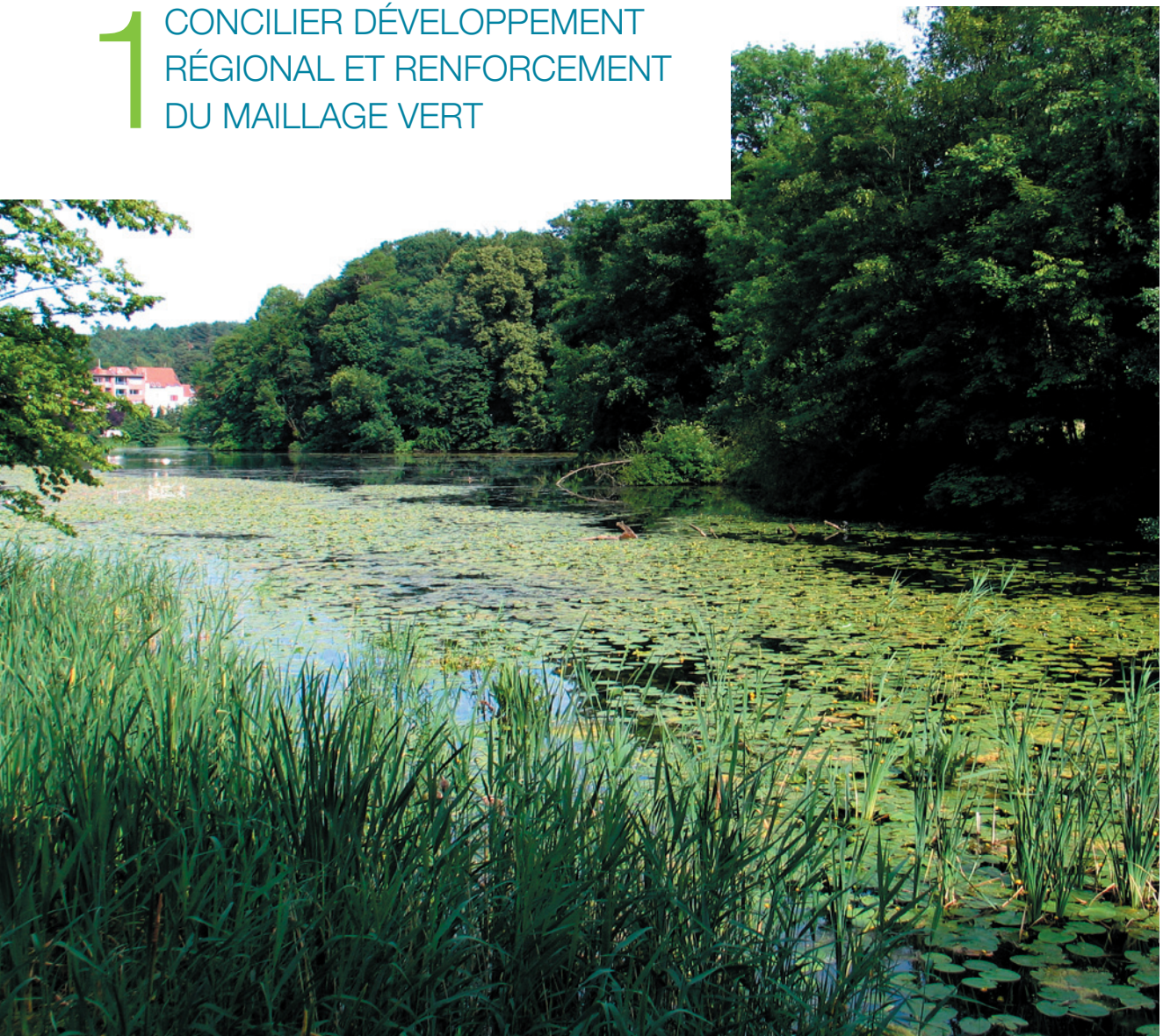


LES DIX RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION DU « PLAN NATURE »

1. CONCILIER DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET RENFORCEMENT DU MAILLAGE VERT
2. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES SITES DE HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE AINSI QUE LES ESPÈCES PATRIMONIALES
3. DONNER PLUS DE PLACE À LA NATURE DANS LES QUARTIERS CENTRAUX
4. RENFORCER LA COHÉRENCE DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
5. ENCOURAGER LA GESTION ÉCOLOGIQUE
6. VEILLER À UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
7. CONCILIER ACCESSIBILITÉ ET NATURALITÉ
8. FÉDÉRER ET AMPLIFIER LES INITIATIVES RELATIVES À L'INFORMATION, À L'ÉDUCATION ET À LA SENSIBILISATION DU PUBLIC
9. SIMPLIFIER LES STATUTS ET CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS
10. INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES PLANS ET PROJETS



1 CONCILIER DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET RENFORCEMENT DU MAILLAGE VERT



LE CONTEXTE

Bruxelles est une ville verte ! Grâce à la Forêt de Soignes, de vastes sites semi-naturels, les parcs publics et privés, des quartiers résidentiels verts ainsi que de nombreux jardins et intérieurs d'îlots couverts de végétation. Parallèlement au développement économique de la ville, Bruxelles a conservé de nombreux joyaux qui font aujourd'hui la richesse de son patrimoine naturel. Les espaces verts les plus riches correspondent aux vestiges de vallées et marais, aux reliques d'anciennes forêts ou de zones agricoles. Les friches et talus ou bermes en bordures d'infrastructures de transport contribuent également au caractère vert de Bruxelles : elles jouent un rôle de relais ou de couloir de liaison, et parfois même, de réservoir essentiel pour le bon fonctionnement du réseau écologique.

Ces différents sites permettent le développement d'une riche biodiversité : certains habitats et espèces présents dans notre région sont même protégés au niveau européen.

Outre leur fonction de support à la biodiversité, les espaces verts remplissent de nombreuses fonctions écologiques et contribuent de ce fait à un environnement sain. En ville, leur présence est particulièrement importante pour l'infiltration des eaux, l'amélioration de la qualité de l'air et la régulation du microclimat de la ville (ombrage, rafraîchissement de l'air, réduction de la vitesse des vents, augmentation de l'humidité atmosphérique).

Les espaces verts et la nature en ville sont aussi des éléments de rupture du stress urbain, de dépaysement dans un environnement positif, agréable, plus sensitif avec ses odeurs, ses couleurs. La préservation et le développement d'espaces naturels en milieu urbain participent donc de façon importante à la qualité de vie, au bien-être et à la santé des citoyens. Les espaces naturels remplissent ainsi d'importantes fonctions sociales, paysagères et urbanistiques. Ils favorisent l'ancrage local des habitants du quartier et offrent aussi des opportunités variées de détente, de récréation et de découvertes (promenade, sport de plein air, jeu, etc.).

Les espaces verts sont en somme des équipements urbains de première importance ! Les Bruxellois accordent une valeur sociale particulièrement élevée à leurs espaces verts, et à la présence de la nature en ville, comme par exemple les alignements d'arbres ou les oiseaux.



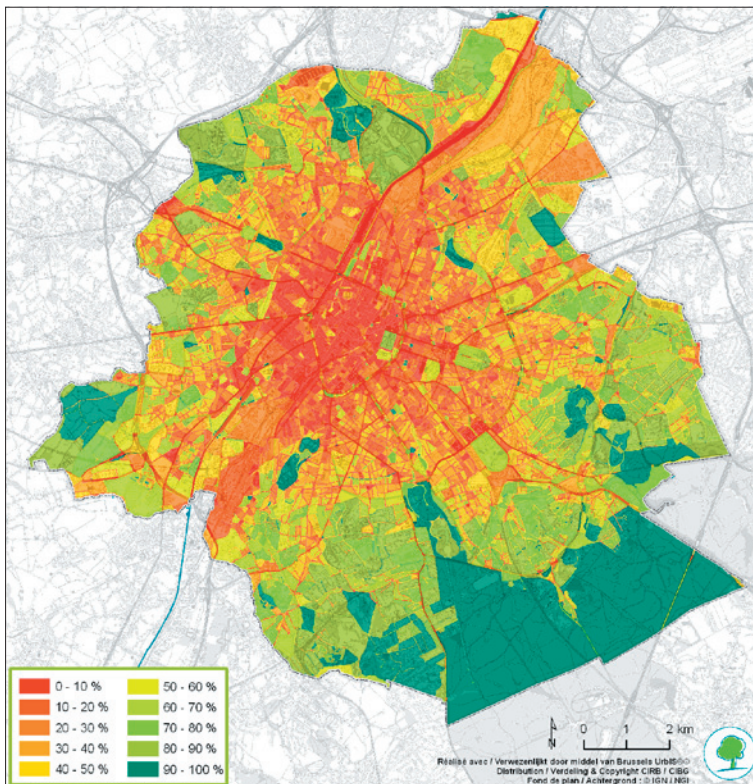
94% des Bruxellois se disent attachés à la nature ! À travers la diminution du stress urbain et l'invitation à la pratique d'activités physiques de plein air, les espaces verts sont des alliés précieux pour la santé physique et mentale des Bruxellois.

Aperçu quantitatif des espaces verts non bâtis de la Région bruxelloise		
	Superficie (ha)	% de la superficie totale de la région
Végétation	8713,9	54%
Végétation herbacée	1572,2	9,7%
Végétation arborée	7141,8	44,3%

Source: Van de Voorde *et al.*, 2010

Pourcentage de
couverture végétale par
bloc d'habitations en
Région bruxelloise

Source : Van de Voorde *et al.*, 2010



EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE - UN PROJET : LE TRACÉ DE LA SENNE

Dans le cadre des contrats de quartier durables, l'ancien lit de la Senne qui traverse le cœur des îlots du quartier Masui, à Bruxelles-Ville, sera aménagé en parc urbain par Bruxelles Environnement, créant ainsi un couloir de mobilité douce, à valeur écologique. Le parc de la Senne offrira aux habitants un espace vert convivial, un lieu de détente et de rencontre générateur de lien social. Il constituera une zone de respiration et de calme dans un quartier qui subit les nuisances des infrastructures qui l'enserrent.



LE DÉFI

La pression immobilière sur les espaces verts se renforce, notamment dans la perspective d'une forte croissance démographique. Le défi actuel est de développer la nature en ville, d'augmenter et d'améliorer la qualité des écosystèmes et les bénéfices qu'en retirent les Bruxellois. Les premières difficultés à surmonter concernent, d'une part, la trop faible priorité accordée aux espaces verts par rapport aux autres affectations possibles des espaces et, d'autre part, leur répartition très inégale sur le territoire régional. Les enjeux sont donc extrêmement différents au centre et en périphérie de la Région.



2 PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES SITES DE HAUTE VALEUR BIOLOGIQUE AINSI QUE LES ESPÈCES PATRIMONIALES



LE CONTEXTE

La richesse du patrimoine naturel bruxellois trouve son origine dans la diversité des structures géomorphologiques et urbaines (vallées, zones humides, vieux arbres, anciens bâtiments). Cependant, l'urbanisation perturbe fortement les communautés végétales et animales.

Les plus fortes régressions d'espèces et habitats naturels ont été enregistrées au cours des XIX^e et début du XX^e siècle, voire encore pendant l'après-guerre, au moment des grands développements industriels et économiques, et de l'urbanisation croissante.

La majeure partie des sites de haute valeur biologique bénéficient aujourd'hui d'un statut de protection. Avec l'adoption de la nouvelle ordonnance relative à la conservation de la nature, la protection de près de 14 % du territoire régional est assurée.

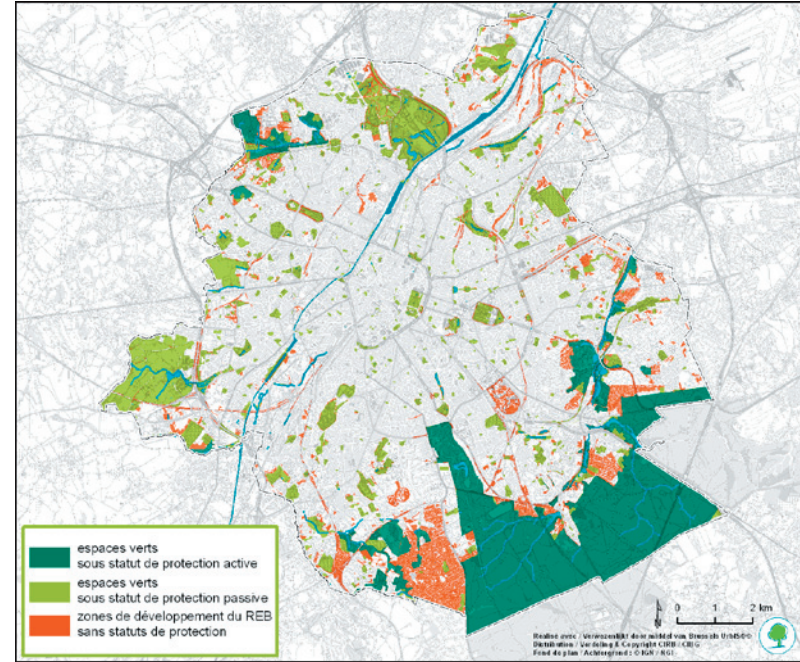
D'importants projets de lotissements menacent cependant encore de nombreuses friches et reliques de paysages ruraux de haute valeur biologique. Les espaces ouverts sont généralement moins valorisés que les espaces boisés et davantage menacés. Ils sont aussi plus rares.

De nombreuses espèces se trouvent par ailleurs en situation précaire, essentiellement par la raréfaction de leurs habitats ou l'altération de la qualité de l'environnement.



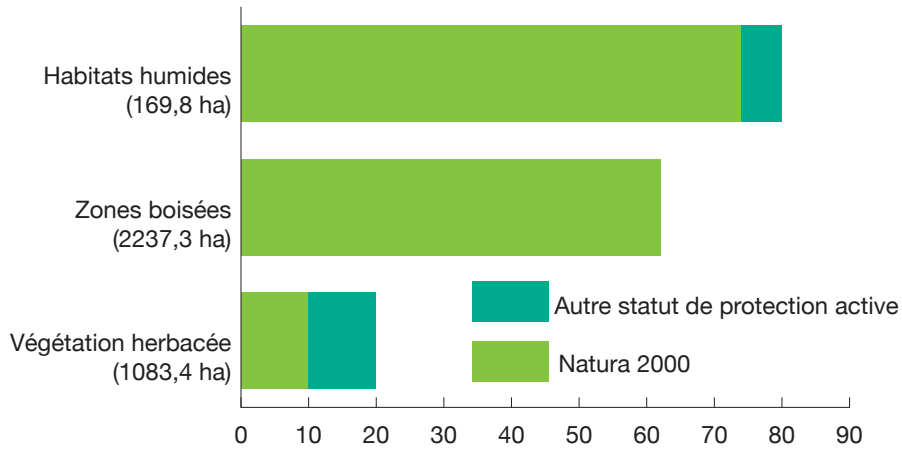
Protection des espaces verts en Région de Bruxelles-Capitale

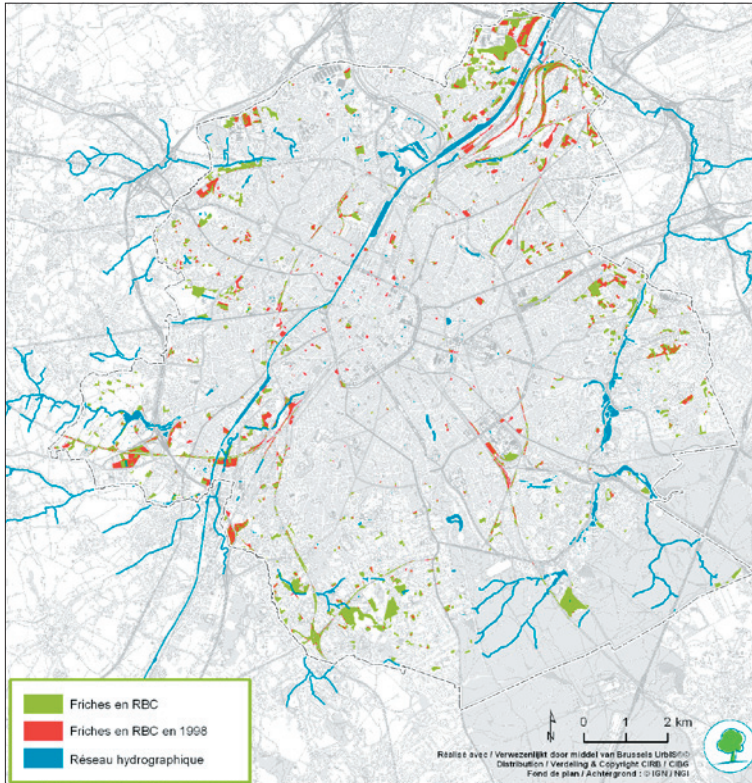
Source : Bruxelles Environnement
(juin 2012)



PROTECTION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Source : Bruxelles Environnement (juin 2012)





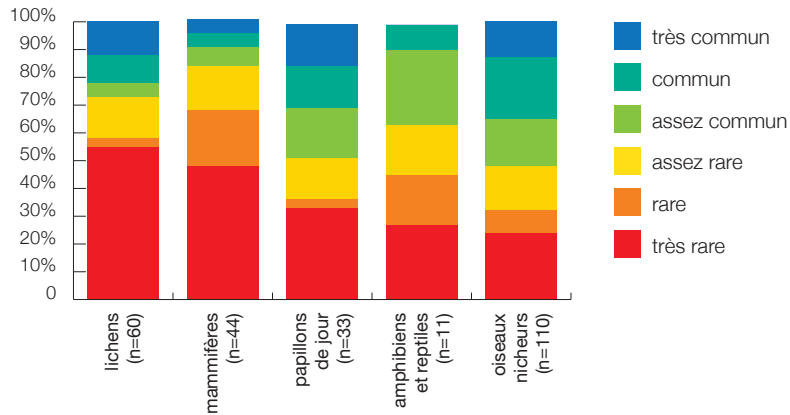
Disparition de friches en Région de Bruxelles-Capitale

Source : Bruxelles Environnement



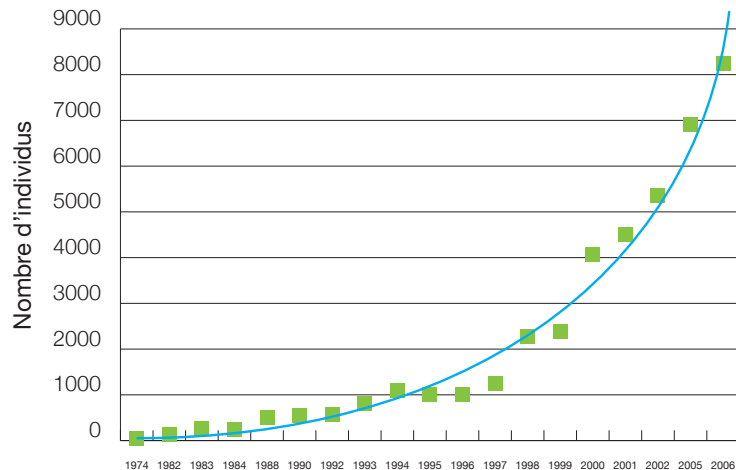
FRÉQUENCE DES ESPÈCES DE DIFFÉRENTS GROUPES SPÉCIFIQUES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Source : Bruxelles Environnement - Banque de données espèces (janvier 2011)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERRUCHES À COLLIER ET PERRUCHES ALEXANDRE

Source : AVES (comptages au dortoir)



EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UN PROJET : LE PLATEAU ENGELAND (UCCLE)

Le Plateau Engeland établit une connexion naturelle entre le bois du Verwinkiel et les réserves naturelles du Kinsendael et du Kriekenput. À la suite du PRAS, deux lotissements s'établiront sur la périphérie du site. Une partie importante fait heureusement l'objet de mesures de protection et de mise en valeur des associations végétales qui se sont réimplantées naturellement (Chenaie).



LES DÉFIS

Les enjeux relatifs aux espaces verts sont différents au centre et en périphérie de la Région. En seconde couronne, l'enjeu porte sur la préservation de ces espaces et sur le développement de leurs qualités biologiques et paysagères.

- ▶ Les zones sensibles doivent bénéficier d'un statut de protection active pour assurer un bon état de conservation. Il importe de renforcer rapidement le statut de protection des friches et des espaces ouverts de haute valeur biologique. Les arrêtés particuliers de protection des biotopes urbains et des éléments du paysage prévus à l'article 66 de l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature constituent un outil intéressant à cet égard.
- ▶ Toutes les zones protégées de la Région (réserves naturelles et forestières, zones Natura 2000), doivent bénéficier de mesures de gestion se référant à des objectifs de conservation approuvés par le Gouvernement. Pour les prochaines années, l'attention doit donc se porter en priorité sur l'adoption

des arrêtés de désignation et la définition des objectifs de conservation des réserves et sites Natura 2000 ainsi que sur la finalisation puis la mise en œuvre des plans de gestion. Pour les sites sous la responsabilité de la Région, l'exécution des plans de gestion ne devrait pas poser problème puisque des mesures y sont déjà appliquées depuis de nombreuses années : diversification de la structure des paysages, contrôle de l'enrichissement des milieux, contrôle de la recolonisation arbustive en milieux ouverts, maintien de l'ensoleillement des cours et plans d'eau, aménagement des berges en pente douce, techniques alternatives aux pesticides, protection des sols forestiers et maintien de bois mort, priorité aux plantes indigènes, gestion des espèces exotiques invasives, etc.

- ▶ L'application des bonnes pratiques de gestion devrait toutefois s'intensifier, en particulier dans les sites nouvellement acquis par Bruxelles Environnement, les terrains communaux et les grands domaines privés.

- ▶ En ce qui concerne les espèces exotiques invasives, des plans d'action apparaissent nécessaires pour mieux contrôler voire réduire l'ampleur du phénomène. La maîtrise des animaux domestiques constitue un autre point d'attention pour le bon développement de certaines populations animales en ville (oiseaux, écureuil roux, hérisson, micro-mammifères, etc.).
- ▶ Les espèces les plus fragiles nécessitent quant à elles une prise en charge adaptée et coordonnée sur l'ensemble du territoire régional, voire au-delà. Il conviendrait de formaliser les études déjà menées sous la forme de plans d'action et d'entamer leur mise en œuvre sur le terrain.

Aux côtés de l'important monitoring de l'état de conservation des espèces et des habitats, il est recommandé de développer un système de monitoring de la gestion afin de vérifier que les mesures appliquées permettent bien la réalisation des objectifs poursuivis.

3 DONNER PLUS DE PLACE À LA NATURE DANS LES QUARTIERS CENTRAUX

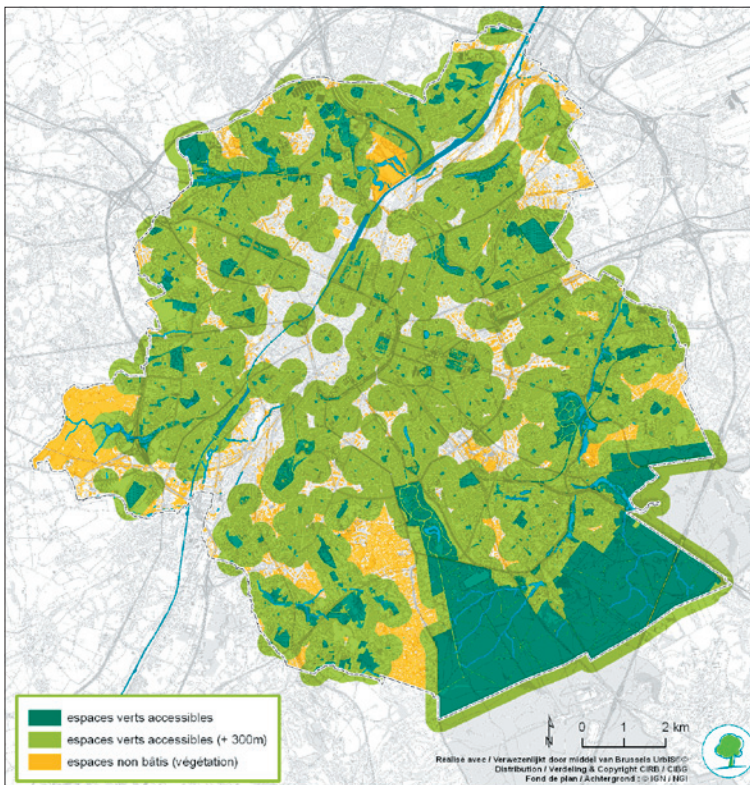


LE CONTEXTE

La végétation recouvre 54 % du territoire régional, en grande partie grâce à la forêt de Soignes et à la présence de nombreux jardins privés. Cependant, la répartition spatiale des espaces verts et leur accessibilité varie fortement : le centre est peu verdurisé et la périphérie forme une véritable ceinture verte autour de la ville.

Les zones les plus déficitaires en espaces verts sont situées autour du canal, ce qui participe de la dualisation sociale de la ville.

Selon l'accord de Gouvernement pour la législature 2009-2014 : « Chaque Bruxellois doit pouvoir bénéficier d'un espace vert à proximité de chez lui ». Augmenter l'accessibilité des espaces verts de proximité serait favorable socialement et contribuerait à alléger la pression sur les espaces actuellement les plus fréquentés (Voir point 7).



Espaces verts accessibles en Région de Bruxelles-Capitale

Source : Bruxelles Environnement sur base BRAT, 2009

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UNE RÉALISATION : LE PARC DE LA ROSÉE (ANDERLECHT)

Dans le cadre d'un contrat de quartier, le parc de la Rosée a pris la place d'anciennes industries. La démarche participative a permis de faire respecter la végétation diversifiée qui a été plantée mais aussi tous les autres équipements. Les animations sportives côtoient des ateliers sur les fleurs et végétaux du parc. Le parc est devenu l'espace « calme » du quartier même s'il est plein de vie et de diversité humaine.



71% des Bruxellois estiment que « Bruxelles est une ville verte, disposant de beaucoup d'espaces verts de qualité ». Les appréciations données par les Bruxellois varient cependant fortement d'un quartier à l'autre.



LES DÉFIS

Vu le déficit actuel, l'enjeu au centre et en première couronne, est avant tout de renforcer l'offre en espaces verts accessibles au public et la présence de nature dans le centre de la ville.

Cette amélioration permettra aussi de réduire la dualisation sociale de la ville. Elle est d'autant plus importante que l'augmentation attendue de la population entraînera une demande accrue de la part des habitants de ces quartiers et une augmentation de la pression récréative sur les espaces existants.

Pour atteindre ces objectifs, il faut mettre en place une politique vigoureuse et inno-

vante de requalification de l'espace public. A côté de l'aménagement et de l'ouverture au public de nouveaux squares, parcs et jardins peu ou pas minéralisés, il faut encourager la végétalisation des façades et toitures, le fleurissement des balcons et la présence d'herbes folles, en particulier dans les zones les plus déficitaires en espaces verts.

Par ailleurs, quelques aménagements architecturaux permettraient de favoriser l'accueil de la faune au centre-ville comme les martinets ou les rougequeues noirs ainsi que divers insectes dont des abeilles et des papillons.



4 RENFORCER LA COHÉRENCE DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE



LE CONTEXTE

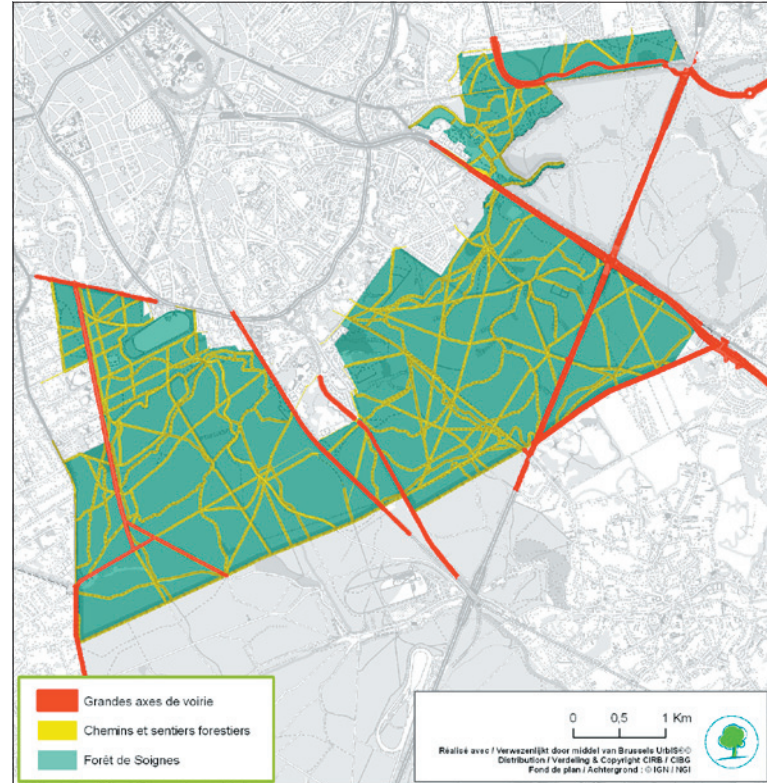
Actuellement, le bon fonctionnement des écosystèmes et leur capacité d'accueil de la biodiversité sont limités par diverses interruptions et barrières entre les sites ainsi que par le manque de corridors et de sites relais.

Outre le morcellement des habitats dans la couronne verte de la région, les barrières physiques telles que des infrastructures de transports (routes fréquentées, lignes de chemin de fer) et clôtures sont également des obstacles. Les distances souvent courtes à franchir pour relier entre eux les espaces verts offrent par contre de nombreuses possibilités d'actions (à petite échelle) pour réduire le morcellement.



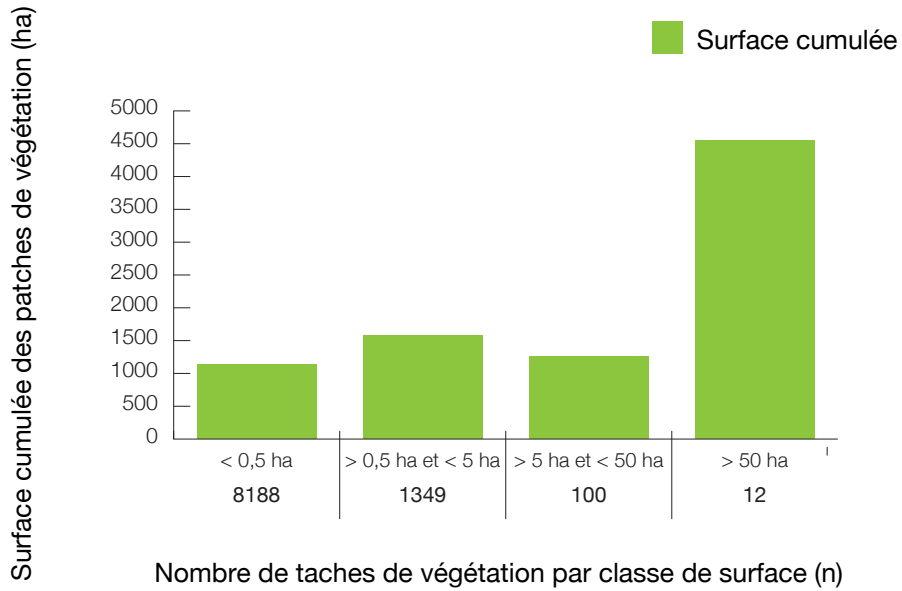
Fragmentation de la Forêt de Soignes par les voiries en Région de Bruxelles-Capitale

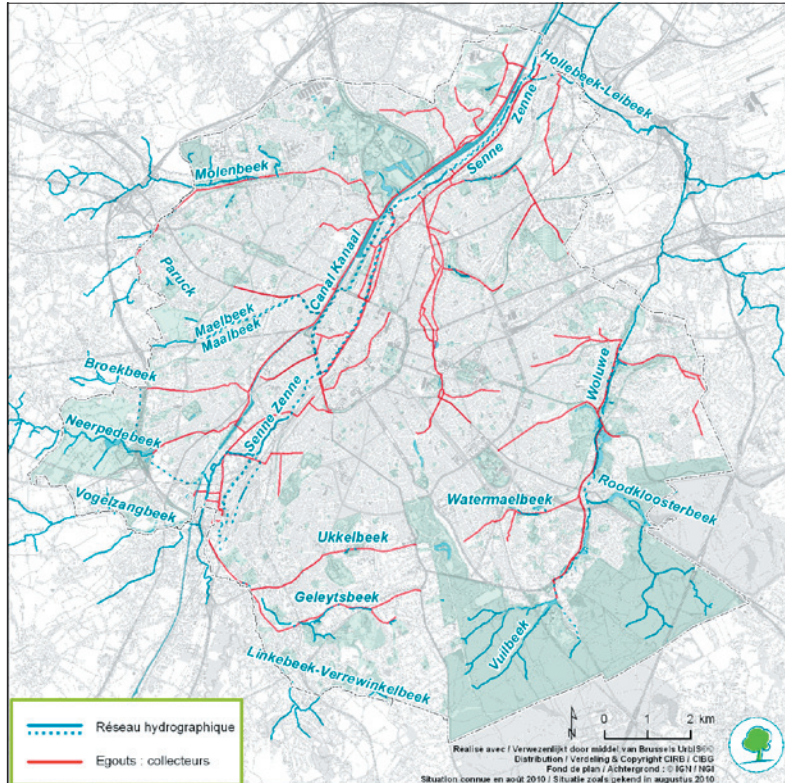
Source : Bruxelles Environnement
(juin 2012)



FRAGMENTATION DES ESPACES VERTS EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Source : Van de Voorde *et al.* (2010)





Voûtement et déviation des cours d'eau vers des collecteurs en Région de Bruxelles-Capitale

Source : Bruxelles Environnement
(juin 2012)



EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UNE RÉALISATION : LA MISE À CIEL OUVERT DE LA WOLUWE (VALLÉE DE LA WOLUWE)

Voûtée entre la rue de la Station et le Moulin de Lindekemaele lors de la construction du boulevard de la Woluwe, la rivière a été remise à ciel ouvert. Elle a remplacé un boisement de terrain vague banal par un mélange de ces boisements et de zones humides. Elle a réalimenté le grand étang du parc Malou et redonné au vallon du Struybeek son statut de zone humide. La nouvelle promenade le long de la rivière est un parcours de découverte d'une nature sans cesse renouvelée au fil des floraisons.





LES DÉFIS

Rétablir une bonne connectivité entre les différentes zones et en leur sein, et garantir la possibilité pour les espèces de se déplacer d'une zone à l'autre selon leurs besoins (recherche de nourriture, reproduction, migration, etc.) constituent un enjeu clé en milieu urbain.

Des corridors écologiques devraient ainsi être instaurés ou renforcés, en particulier entre les sites Natura 2000. La connectivité pourrait s'appuyer sur les infrastructures existantes telles que les parcs publics et la Promenade Verte, sur la mise en œuvre du

maillage bleu, sur les espaces verts privés dans les quartiers résidentiels et les intérieurs d'îlots, les friches, ainsi que sur les espaces verts associés aux voiries et autres infrastructures de transport.

Dans les massifs naturels importants, la construction d'« écoconduits » de taille appropriée par-delà les voiries les plus fréquentées est nécessaire pour compléter le dispositif.

La nature ne connaissant pas les frontières administratives, une collaboration entre

les autorités locales et régionales de part et d'autre des frontières régionales serait bénéfique ainsi que le développement d'une vision métropolitaine.

La nouvelle ordonnance relative à la conservation de la nature donne à la Région la possibilité d'établir une politique foncière volontariste. Le développement d'un tel outil est vivement souhaité pour donner aux pouvoirs publics la maîtrise nécessaire à la consolidation du réseau.



Les cours d'eau bruxellois souffrent également d'un morcellement dû à leur voûtement qui ne permet pas le développement d'une vie aquatique et forme des barrières infranchissables pour de nombreuses espèces telles que la Bouvière (espèce Natura 2000).

5 ENCOURAGER LA GESTION ÉCOLOGIQUE



LE CONTEXTE

La qualité de la gestion des différents espaces verts et bleus bruxellois, des plus naturels aux plus urbanisés, joue un rôle très important pour le développement de la biodiversité. Pour les zones de développement et de liaison du réseau écologique, il est important d'aller au-delà de la simple protection des milieux contre l'urbanisation (zones d'espaces verts au PRAS) pour investir dans le maintien voire la restauration de leurs qualités écologiques. De nombreux acteurs interviennent à ce niveau : chacun peut contribuer au développement du réseau écologique en multipliant les sites et zones relais, accueillants pour la nature.





Actuellement, un plan de gestion des talus de chemins de fer est en préparation en partenariat avec Infrabel, et des contacts ont été pris avec Bruxelles Mobilité pour une gestion plus écologique des alignements d'arbres et des espaces associés aux voiries.

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE - UNE RÉALISATION : LE PARC DE LIEDEKERKE (ST JOSSE)

Situé en intérieur d'îlot sur l'ancien tracé d'une rivière, le Parc de Liedekerke est une grande plaine de jeux développée avec la participation des habitants. Si le sol est fortement minéral, couvert de sable et de gravier roulé pour des raisons de sécurité, il est totalement perméable, et une biomasse végétale très importante se retrouve dans les couronnes des arbres indigènes et adaptés aux conditions du sol. Toute la biodiversité est dans les couronnes des arbres, ce qui permet aux gardiens animateurs de réaliser des animations sur les galles d'insectes en pleine ville.



LES DÉFIS

Outre l'octroi d'un statut adéquat en termes d'affectation du sol permettant une meilleure intégration de la nature en ville, les zones d'espaces verts devraient bénéficier de prescriptions encourageant leur gestion active et écologique, ne fût-ce que pour une période transitoire dans le cas des friches.

La gestion différenciée est de mieux en mieux connue en Région de Bruxelles-Capitale et sa mise en œuvre est de plus en plus répandue. Le rôle d'exemplarité des espaces régionaux à cet égard devrait cependant être renforcé. L'adoption des bonnes pratiques devrait également s'intensifier au niveau local, que

les espaces soient gérés par les pouvoirs publics (communes, CPAS et fabriques d'églises, gestionnaires des infrastructures de transports) ou par des personnes privées (entreprises et particuliers). Le déploiement de ces techniques, et en particulier des techniques de fauche et des techniques alternatives aux pesticides pour la lutte contre les indésirables, constitue un enjeu important pour le développement du réseau écologique.

Il conviendrait de dresser le bilan des freins et leviers à une application plus large des principes de gestion écologique et à l'adoption

systématique de plans de gestion pour les grandes propriétés.

Il est également nécessaire d'aider les acteurs à mettre en œuvre les bonnes pratiques. Des prescriptions spécifiques dans les cahiers des charges types à destination des opérateurs publics constitueraient un pas intéressant dans cette direction.

L'intégration de la biodiversité dans le projet « Quartiers verts » et les mesures de soutien à l'aménagement écologique des jardins d'intérieur d'îlots en partenariat avec Natagora constituent deux pistes très prometteuses.



6 VEILLER À UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

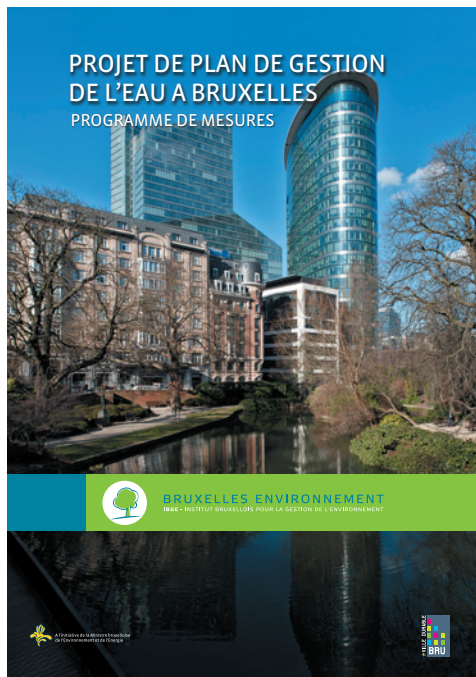


LE CONTEXTE

Les efforts en matière de nature ne porteront leurs fruits que s'ils s'intègrent dans une politique intégrée de gestion de l'environnement. Outre l'adéquation et la qualité de la gestion, la valeur des sites est en effet largement déterminée par des facteurs externes comme :

- ▶ les pressions sur la hauteur des niveaux d'eau : imperméabilisation des zones d'infiltration, détournement des eaux claires vers des collecteurs, drainages, pompages ;
- ▶ la qualité des eaux entrantes : collecte des eaux usées restant lacunaire par endroits, insuffisances dans la récupération et le traitement des eaux de ruissellement en provenance des voiries, débordements des collecteurs vers les zones naturelles en cas de fortes pluies ;
- ▶ les apports en matières organiques : déchets de jardin, déjections canines, nourrissage des oiseaux, fertilisants en provenance de sites limitrophes ;
- ▶ les apports de propagules d'espèces exotiques invasives.

Bien souvent, le contrôle de ces aspects échappe aux gestionnaires des sites concernés. La sensibilisation des services responsables et la conclusion de partenariats sont dès lors nécessaires à l'amélioration de la capacité d'accueil des milieux pour la biodiversité.



LES DÉFIS

L'adoption puis la mise en œuvre rapide et adéquate du Plan de gestion de l'eau, en particulier son volet relatif au développement du maillage bleu, sont primordiales pour la qualité biologique des espaces verts bruxellois.

Les autres problèmes relatifs à la qualité des sols, à la qualité de l'air et au climat, au bruit et à la pollution lumineuse, à la gestion des déchets susceptibles d'avoir un impact sur la biodiversité, constituent également des problèmes économiques ou de santé publique et sont traités dans le cadre de politiques spécifiques.

Les synergies entre ces politiques et les politiques relatives à la conservation de la nature devraient être renforcées afin que les mesures envisagées bénéficient également à la faune et à la flore.

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE - UN PROJET : LES POTAGERS DE CANAL-MIDI

Dans le cadre des contrats de quartier durables, le projet-phare de Quartier Durable « Canal-Midi » à Anderlecht consiste en l'implantation massive de 3.000 m² de potagers urbains. L'objectif social de cette initiative est de permettre à la population d'occuper et de gérer des espaces communs où elle pourra cultiver ses propres légumes et se rencontrer. Ces potagers, ainsi qu'un nouveau restaurant social, devraient jouer un rôle important dans l'amélioration des habitudes alimentaires des habitants. De plus, une partie des potagers doit être exploitée de manière professionnelle et la production commercialisée. Enfin, l'implantation à grande échelle de potagers au sein du périmètre permet de travailler, en amont, à l'assainissement de parcelles particulièrement polluées. Ce projet permet donc aussi à une partie du quartier de Cureghem de retrouver des conditions environnementales plus favorables.

7 CONCILIER ACCESSIBILITÉ ET NATURALITÉ



LE CONTEXTE

Le lien entre les Bruxellois et la nature est indispensable au bien-être des citoyens, essentiel pour le développement des enfants et nécessaire pour l'adhésion de la population aux politiques de conservation et de développement de la biodiversité.

Les espaces verts font l'objet de nombreuses et diverses attentes à caractère socio-récréatif de la part des habitants. Un peu moins de 35 % des espaces sous couvert de végétation sont toutefois pleinement accessibles au public. L'inaccessibilité de certaines friches au public, notamment en 1ère couronne où la population est dense et où les espaces verts sont généralement moins présents, est particulièrement regrettable (voir point 3).

Une intense fréquentation des espaces naturels sensibles peut cependant entraîner une dégradation des sols et de la végétation ainsi qu'un dérangement et un effarouchement de la faune sauvage. Les effets de ces perturbations sont d'autant plus importants qu'elles surviennent loin des chemins, que ce soit le fait de promeneurs ou d'animaux domestiques laissés en liberté (par exemple les chiens).



LES DÉFIS

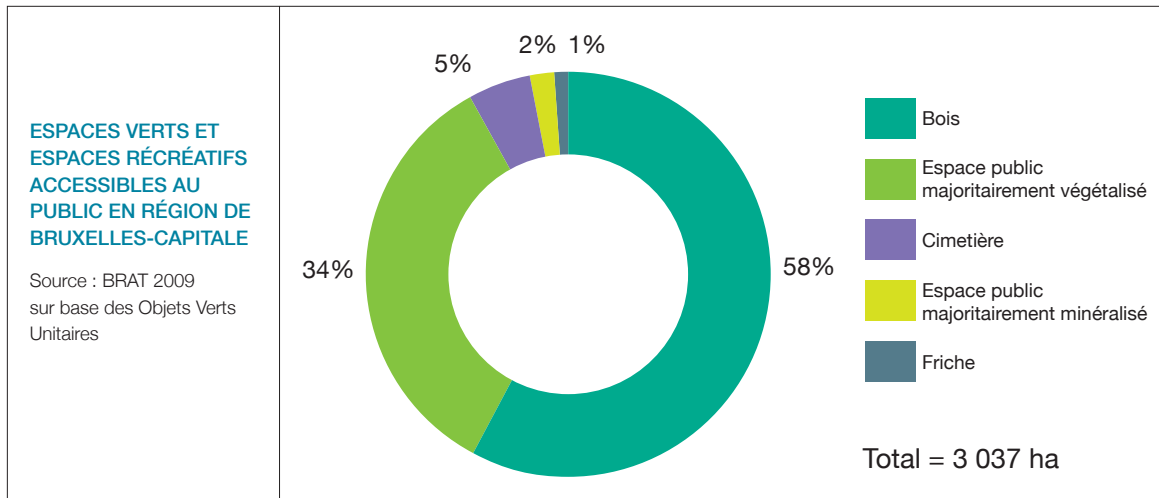
Le lien entre les Bruxellois et la nature est à renforcer. Développer le maillage vert, ouvrir de nouveaux sites au public et améliorer l'accessibilité des espaces naturels publics tout en préservant les zones les plus fragiles d'une éventuelle dégradation représente un défi de taille.

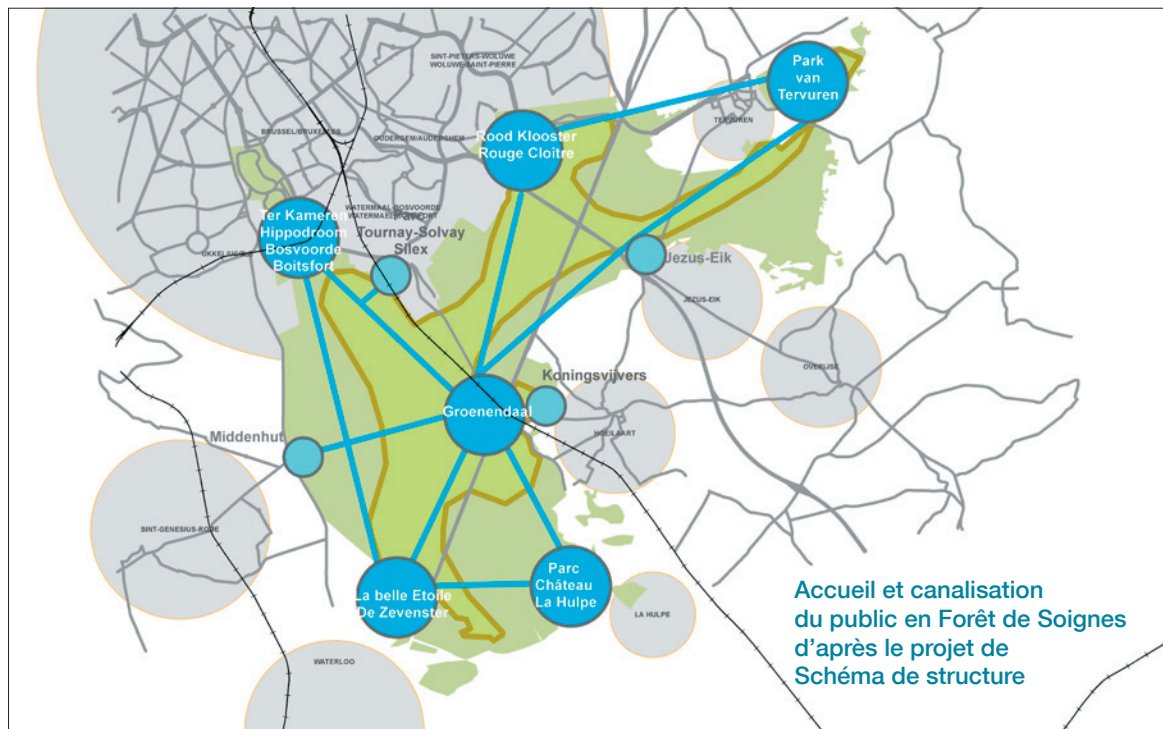
Dans certaines conditions, le maintien de la valeur biologique des sites urbains semi-naturels est compatible avec la présence du public : des sentiers bien délimités, la conservation ou l'installation de barrières naturelles à la divagation comme les

roches, les buissons denses ou les troncs d'arbres couchés permettent une meilleure canalisation du public. Elles apportent en outre une partie de la diversification du paysage recherchée par celui-ci. Afin de permettre au public de maintenir un contact avec une nature plus sauvage, il est recommandé d'ouvrir l'accès à certains sites, comme d'anciennes friches, à travers la réalisation d'aménagements légers permettant de préserver le caractère spontané de la végétation.



Les espaces semi-naturels représentent des espaces de loisirs privilégiés. Leur grande taille invite à la pratique d'activités qui permettent de se distancier de l'ambiance urbaine. Dans certaines villes, des usagers revendiquent le caractère naturel de la végétation.

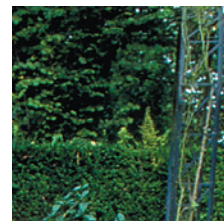




EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UNE RÉALISATION : LA PROMENADE VERTE

Afin d'amener le public à la découverte de la nature urbaine, Bruxelles Environnement a aménagé une promenade sur plus de 60 km. Elle est constituée de chemins verdurisés reliant entre eux les différents espaces verts. La Promenade Verte fait le tour de la Région. Couplée ci et là à des promenades locales, elle donne une nouvelle visibilité à des espaces qui n'étaient pas toujours connus du public. Divers panneaux d'information jalonnent le parcours et un guide pratique reprenant des cartes, photos et descriptifs des paysages traversés est édité par Bruxelles Environnement et distribué gratuitement. En 2010, une édition spéciale est également parue avec des informations et des illustrations sur la biodiversité présente dans les espaces verts traversés.

8 FÉDÉRER ET AMPLIFIER LES INITIATIVES RELATIVES À L'INFORMATION, À L'ÉDUCATION ET À LA SENSIBILISATION DU PUBLIC



LE CONTEXTE

En dépit du fort attachement pour la nature exprimé par les Bruxellois, les différents sondages montrent que leurs connaissances à son sujet restent limitées. La valeur des espaces naturels est souvent sous-estimée. Le respect des règles d'utilisation durable des espaces verts et l'adoption des comportements appropriés au développement de la biodiversité ne sont pas encore systématiques.

Diverses infractions liées à l'environnement sont notamment régulièrement relevées par les gardes forestiers : circulation en dehors des sentiers, dommages aux arbres, au sol et à la faune, dépôts clandestins, allumage de feux, etc. Dans un objectif de sensibilisation, les agents forestiers dressent d'abord des avertissements.

Pouvant faire l'objet d'un soutien régional, de multiples initiatives de sensibilisation en amont de ces phénomènes sont également portées par divers acteurs compétents, y compris de nombreux bénévoles. Cette diversité confère une grande richesse à la communication menée en la matière mais elle affaiblit la clarté des messages.



LE DÉFI

Différentes études montrent que les défis liés au développement de la nature à Bruxelles ne pourront être relevés qu'au moyen d'une sensibilisation adéquate comprenant un apprentissage des gestes respectueux et favorables au développement de la nature en ville, voire d'une participation accrue des citoyens à la gestion.

La mise sur pied d'une stratégie globale et intégrée aiderait à renforcer la portée des messages émis par les différentes sources.

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UNE RÉALISATION : LA FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année au mois de juin, Bruxelles Environnement organise la Fête de l'environnement. Sur un thème précis, la population est invitée à se rendre au Parc du Cinquanteaire et à trouver informations, acteurs concernés par le thème, animations, etc. Très conviviale et ludique, elle permet de sensibiliser près de 15 000 personnes par an.



9 SIMPLIFIER LES STATUTS ET CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS



LE CONTEXTE

Pendant longtemps, en dehors des zones vertes, la seule protection accordée aux espaces verts le fut au titre de la législation sur le patrimoine.

Grâce à cette politique, de nombreux sites ont pu être préservés de l'urbanisation.

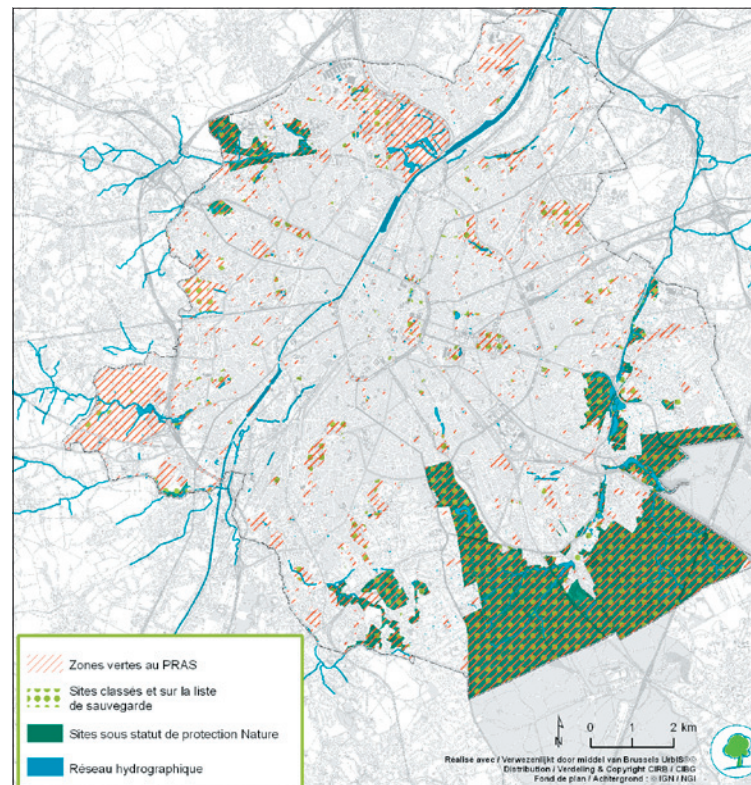
Aujourd'hui, avec le développement de la politique relative à la conservation de la nature, un même site bénéficie souvent de plusieurs statuts de protection d'adéquation variable. Cette multiplicité des statuts et des intervenants dans la protection et la gestion d'un site démontre l'importance accordée aux espaces verts en ville. Parfois, cependant, elle s'avère préjudiciable à une définition claire des priorités et favorise la dilution des responsabilités et des moyens, voire la naissance de conflits pour le choix des options à privilégier.

La Région de Bruxelles-Capitale compte par ailleurs une impressionnante liste de gestionnaires : administrations régionales, communes, gestionnaires privés, associations de conservation de la nature, etc. Bien que cette diversité puisse être la source d'une grande richesse, elle génère un manque de cohérence dans la gestion de certains espaces ainsi qu'une dispersion des moyens.



Sites protégés selon divers statuts en Région de Bruxelles-Capitale

Source : Bruxelles Environnement
(juin 2012)



EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UNE RÉALISATION : LE ZAVELIENBERG (BERCHEM-STE-AGATHE)

Soustrait des appétits des promoteurs, ce paysage rural classé comme site et comme réserve naturelle fait l'objet depuis les années 90 d'une gestion attentive des zones de suintements et des zones humides, d'un pâturage des prairies. Ouvert à la fréquentation du public par l'aménagement de chemins adaptés, les lieux abritent étonnamment un chevreuil depuis près de deux ans. On y croise encore la perdrix.



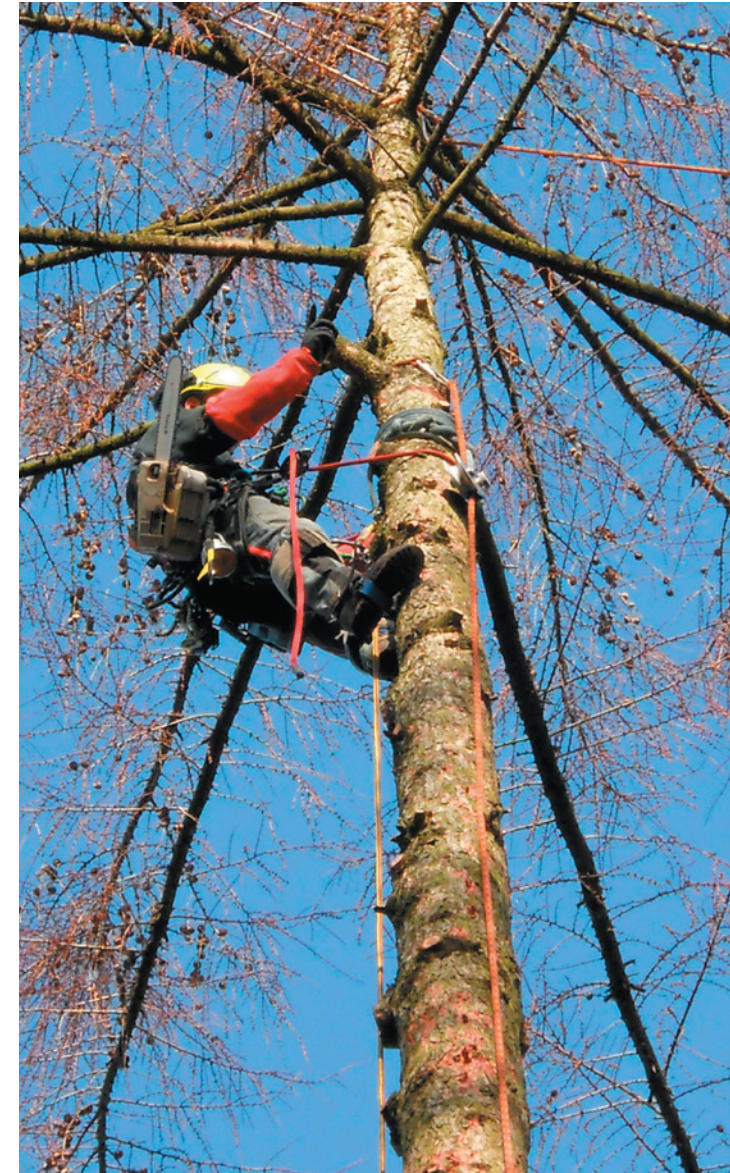
LE DÉFI

Pour plus d'efficacité à l'avenir, la rationalisation des statuts de protection des espaces verts devrait être envisagée. Pour atténuer le problème issu de la complexité institutionnelle régionale et de

la multiplicité des gestionnaires d'espaces verts, et accentuer l'efficacité de la gestion, la création de synergies entre les différents acteurs et la consolidation de partenariats est à privilégier.



Aujourd'hui, en Région bruxelloise, 44 stations Natura 2000 et réserves naturelles sont aussi classées comme sites, en tout ou en partie.



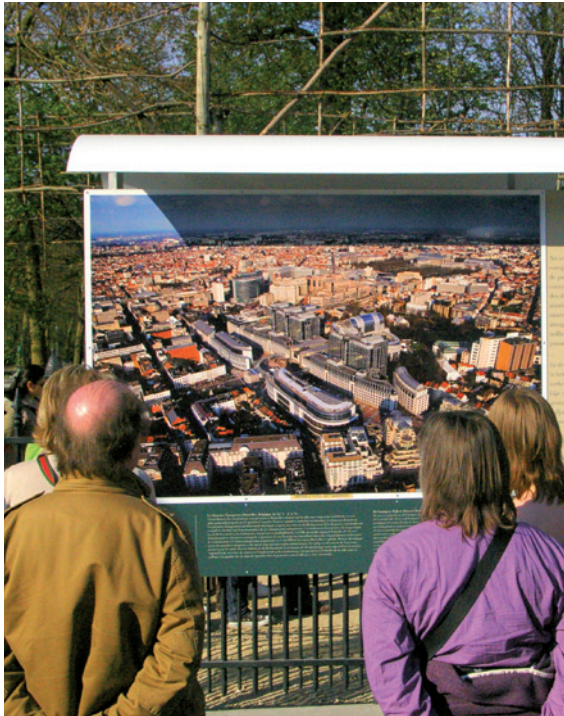
10 INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LES PLANS ET PROJETS



LE CONTEXTE

Une plus grande intégration de la nature en ville passe également par une meilleure prise en compte de celle-ci dès la conception des plans et projets.

Lors de l'élaboration de plans et/ou projets immobiliers ou d'équipements urbains, les impacts éventuels des projets sur la nature sont encore trop peu souvent pris en compte en amont.





LES DÉFIS

Pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les plans et projets, la formation, la sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du développement urbain (urbanistes, promoteurs, architectes, etc.) sont à renforcer.

Il importe également de disposer de procédures claires d'évaluation des projets. La nouvelle ordonnance relative à la conservation de la nature a permis une grande avancée à cet égard. Des lacunes subsistent cependant et des efforts supplémentaires devraient être déployés :

- ▶ pour une meilleure formation des agents de l'administration traitant les demandes de permis ;
- ▶ pour la réalisation d'évaluations appropriées des incidences, en amont des procédures.

Il serait de surcroît utile d'envisager un système de compensation qui permette de préserver l'intégrité du réseau écologique lorsque les mesures atténuantes associées aux plans ou projets ne suffisent pas.



EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE – UN PROJET : LE PARC DUBRUCQ LIGNE 28 (MOLENBEEK)

Dans le cadre d'un contrat de quartier, d'anciennes friches industrielles longeant la ligne 28 entre Belgica et Pannenhuis, seront aménagées en parc avec une promenade linéaire et des équipements de jeux. Cet aménagement conserve une végétation importante sur des talus qui resteront inaccessibles à la récréation et donc propices à la biodiversité naturelle. Ce parc fait également partie d'une chaîne de nouveaux espaces verts publics, connectant la place Emile Bockstael au site de Tour & Taxis.



Rédaction : Fade In

Comité de lecture : M.-C. Godin, S. Kempeneers,
F. Radermaker, L. Grippa, R. De Laet et F. Didion

Coordination : M.-C. Godin, M. Desager et F. Didion

Crédits photos :

Couverture :

Y. Fonck, R. Verlinde, C. Carbonnelle, Y. Fonck

D. Telemans, Bruxelles Environnement, F. Demeuse

Y. Fonck, H. Ricour, O. Beck

F. Demeuse, Y. Fonck, M. Grijseels, X. Claes

Pages 2 et 3 : Y. Fonck, S. Schmitt - Page 4 : F. Demeuse

Page 5 : M. Desager, F. Demeuse, X. Claes

Page 6 : F. Demeuse, Y. Fonck - Page 7 : F. Demeuse

Page 8 : M. Desager, F. Demeuse - Page 9 : F. Demeuse,

L. Lukasik, F. Demeuse - Page 10 : F. Demeuse

Page 12 : Y. Fonck - Page 13 : Y. Fonck - Page 14 : Y. Fonck

F. Demeuse, F. Demeuse - Page 15 : C. Dauphin

Page 16 : X. Claes, F. Demeuse - Page 17 : X. Claes, F. Demeuse

Page 18 : Vilda R. Verlinde, Wikimedia GNU - Page 19 : F. Demeuse,

H. Ricour - Page 20 : A. Tille, X. Claes - Page 21 : M. Grijseels,

F. Demeuse - Page 22 : M. Molitor - Page 23 : C. Licoppe,

Isopix - Page 24 : Y. Fonck - Page 25 : D. Telemans, Y. Fonck

Page 26 : F. Demeuse, Buttier-Larger - Page 27 : N. Nizette

Page 28 : N. Nizette, F. Demeuse, F. Demeuse - Page 29 : S. Schmitt

Page 30 : N. Nizette - Page 31 : F. Renard, H. Ricour

Page 32 : C. Rener, B. Deprez - Page 33 : Conix architects

Page 34 : F. Demeuse

Mise en page : Association d'idées

Dépôt légal : D/5762/2012/07

INFOS



02 775 75 75
www.bruxellesenvironnement.be

Ed. resp. : J.-P. Hannequart · Gulledele 100 · 1200 Bruxelles
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales